

# AMNESTY INTERNATIONAL

## à l'attention des Médias

AI Index: AFR 31/010/2003 (Document Public)  
Nr du Service de Presse : 047  
3 mars 2003

## **Côte d'Ivoire : Amnesty International envoie une mission d'enquête à Abidjan**

Amnesty International envoie aujourd'hui une délégation en Côte d'Ivoire afin d'enquêter sur la situation des droits humains notamment dans la capitale économique du pays, Abidjan. Il s'agit de la troisième mission d'enquête envoyée sur le terrain depuis le soulèvement, en septembre dernier, d'éléments armés qui ont pris le contrôle de la moitié du pays.

Cette délégation est composée de Me Demba Ciré BATHILY, président de la Section sénégalaise d'Amnesty International, M. Alex NEVE, directeur de la Section canadienne d'Amnesty International, M. Gaëtan MOOTOO, membre du secrétariat international d'Amnesty International, et d'un caméraman, M. Hubert DUBOIS.

Cette délégation séjournera en Côte d'Ivoire du 3 au 13 mars 2003 et elle espère rencontrer le chef de l'État, M. Laurent Gbagbo, ainsi que des responsables de l'appareil judiciaire, des forces de sécurité, des partis politiques et des représentants de la société civile.

Les délégués vont notamment enquêter sur les cas d'exécutions sommaires et les "disparitions" signalés notamment à Abidjan depuis plusieurs mois et ils espèrent pouvoir rencontrer les personnes détenues à Abidjan depuis le début de la crise. En octobre dernier, le ministre de la Justice, M. Désiré Tagro, avait autorisé les délégués d'Amnesty International à visiter les détenus mais l'accès à ces détenus avait été refusé par la gendarmerie sous le prétexte qu'elle devait obtenir le feu vert du ministre de la Défense.

Amnesty International tient à rappeler publiquement ses préoccupations quant à la sécurité de ses délégués et aux obligations des autorités ivoiriennes de tout faire pour que cette mission puisse se dérouler sans entraves ni intimidations.

Lors d'une précédente mission à Abidjan en octobre 2002, l'un des délégués d'Amnesty International, M. Gaëtan Mootoo, avait été interpellé par les forces de police alors qu'il s'entretenait à l'air libre à Yopougon avec des femmes dont les logements avaient été détruits par les forces de sécurité. M. Mootoo avait été conduit au commissariat de police où ses notes avaient été confisquées et lues sans son accord avant de lui être restituées. Ce n'est que grâce à une intervention du ministre de la Justice, M. Désiré Tagro, que le délégué d'Amnesty International ainsi que les femmes qui avaient été arrêtées avec lui ont pu être libérés.

Depuis le début de la crise en Côte d'Ivoire en septembre 2002, Amnesty International a dénoncé en toute impartialité les exactions commises par toutes les parties au conflit et appelé à la fin de l'impunité pour les auteurs de ces actes, en estimant que la justice était l'une des conditions essentielles

au retour du respect de la paix civile et de l'état de droit dans ce pays.

\*\*\*\*\*

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>